

EINVILLE au JARD

54370



Pour consulter le site Internet : einville-au-jard.fr

Pour envoyer un mail : mairie.einville-au-jard@wanadoo.fr

Pour s'informer : IntraMuros via Google Play et App Store

Page Facebook : Commune d'Einville au Jard

INFORMATIONS MUNICIPALES N° 22

Convoqué le 24 mai 2022, le conseil municipal s'est réuni le jeudi 02 juin 2022 à 19h30, sous la présidence de M. VILLEMANN Marc, maire.

Présents : MM(Mmes) : ADMANT Véronique, BRETAR Armelle, DREISTADT Christian, GARNIER Chantal, GENIN Isabelle, HANNEQUIN Jessica, HOUOT Gérard, LEONARD Philippe, MANSOURI Najat, MIENVILLE Vincent, VILLEMANN Marc, YONGBLOUTT Fabrice.

LAVOIL Jacques est arrivé en cours de séance à 19h50.

Absents excusés : KIEFFER Pascal pouvoir donné à DREISTADT Christian
NAVELOT Aline

Le conseil a choisi pour secrétaire Isabelle GENIN.

Le Conseil Municipal des Jeunes était invité à ce Conseil Municipal. Etaient présents : Gauthier, Julie, Evane, Kally, Léo, Victor.

Gauthier (Maire du CMJ) ainsi que Julie (3ème adjointe) ont reçu l'écharpe tricolore, symbole de la République Française. Après cette remise officielle, nos jeunes élus ont assisté à la réunion du conseil.

▪ **Compte-rendu de la réunion précédente de conseil municipal**

Lecture a été faite : aucune observation.

▪ **Compte-rendu des Commissions « Jeunesse-sport-vie associative du 9 mai et 19 mai 2022 :**

Les Associations étaient conviées à la première réunion pour préparer la Fête des Associations qui aura lieu le 03 septembre prochain.

Lors de la seconde réunion, ce sont les subventions et l'aide à la licence accordées aux associations qui ont été présentées.

La commission propose de maintenir les montants de 2021. Comme chaque année, une association est à définir : ADDOTH (don d'organes) est retenue.

▪ **Commission Travaux du 23 mai 2022 :**

La commission propose la création de 2 emplois occasionnels d'adjoint technique territorial, pour le remplacement du personnel technique pendant la période estivale.

Un point a été fait sur la Grande Rue. Un protocole d'accord transactionnel a été accepté par toutes les parties concernées par ce dossier. Les travaux débiteront semaine 34 et la circulation sera interdite pendant la durée totale des travaux.

Le projet de création du city-stade et de terrains de pétanque se concrétise suite à l'avis de la région Grand Est.

Un point a été fait également sur les autres dossiers et les demandes de subventions.

▪ **Subventions aux associations**

Les conseillers municipaux membres du bureau d'une association concernée n'ont pas pris part au vote. L'ensemble du Conseil Municipal restant décide d'attribuer aux associations les subventions suivantes pour 2022, sous réserve de la présentation de leur bilan annuel moral et financier de l'année passée.

Associations	Montant	Associations	Montant
ANCIENS COMBATTANTS	260	FONDATION DU PATRIMOINE	110
ARCHERS DU SANON	770	AEIM	160
AFE	770	LUTTE CONTRE LE CANCER	130
CANOE KAYAK	770	CROIX ROUGE	160
JUDO CLUB	770	PREVENTION ROUTIERE	50
FAMILLES RURALES	1 500	ADDEVA 54	50
FOYER RURAL	770	AFMD 54 ASS. DEPORTATION	50
DONNEURS DE SANG	550	ASS. PARALYSES DE FRANCE	80
A.D.M.R.	1 500	LES RESTOS DU COEUR	310
ASSEDAM	50	SECOURS CATHOLIQUE	310
LINCOURT SA BOUGE	320	ADDOTH	130
		AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	770
TOTAL 10 340 €			

▪ **Aide à la licence**

A l'unanimité, le Conseil maintient, pour la saison 2022/2023, le montant d'aide à la licence à 10 euros. Cette aide à la licence est destinée à tous les jeunes Einvillois nés en ou après 2004, qui adhèrent à une association d'Einville-au-Jard.

▪ **Alignement rue des Magasins**

La division de la propriété cadastrée AD n°2,3,4 de la rue des Magasins fait apparaître une discordance entre la limite de propriété foncière et la limite de fait de l'ouvrage public routier. Aucun plan d'alignement n'a été réalisé pour cette voie, il convient donc de maintenir les limites définies. Le Conseil approuve à l'unanimité.

▪ **Création d'emplois occasionnels (été 2022)**

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à recruter des jeunes de 18 ans pour le remplacement des congés d'été des agents techniques de la commune à raison de 25 heures/semaine. Les candidatures sont à adresser en mairie dès à présent.

▪ **Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes**

De nouvelles mesures entrent en vigueur au 1^{er} juillet 2022. Afin d'alléger les formalités de signatures, le procès-verbal du Conseil Municipal sera désormais signé uniquement par le Maire et le secrétaire de séance. Il convient de choisir l'un des modes suivants de formalités d'affichage : affichage, forme papier ou électronique. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de rendre publics les actes réglementaires par affichage.

▪ **Convention avec le Conseil Départemental - travaux V52**

Le prolongement de la voie verte (V52) jusqu'au pont de Pessincourt va être réalisé par le Conseil Départemental. Un aménagement de la chaussée, en voie centrale banalisée, est proposé sur l'ancienne route de Bauzumont.

A l'unanimité, le Conseil accepte la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Départemental 54.

▪ **Résolution de l'AMRF (association des maires ruraux de France)**

Après lecture de la résolution adoptée par l'Assemblée Générale de l'AMRF et information faite sur les 100 propositions, le Conseil Municipal soutient l'ensemble du contenu à l'unanimité.

▪ **Demande de participation financière**

Un Einvillois a participé au championnat para-pétanque adaptée qui s'est déroulé du 20 au 22 mai 2022 au boulodrome de Saint-Yrieix-sur-Charente et il est devenu le nouveau champion de France dans sa catégorie. Le Club a offert un tee-shirt officiel dans un encadrement. La commune d'Einville-au-Jard propose de prendre à sa charge la somme de 157,50 euros correspondant au cadre offert. Le Conseil accepte à l'unanimité.

▪ **Informations diverses**

- Le Triathlon Grand'Est Tour aura lieu les 17 et 18 juin, place de la Fontaine, réservé aux jeunes du Territoire. Renseignements et inscriptions en mairie.
- Le préfet de Meurthe-et-Moselle place le département en vigilance sécheresse. Pas de restriction d'usage de l'eau, néanmoins il en appelle à la responsabilité de tous afin de limiter l'aggravation de la situation.
- Un arrêté, établi du 6 juin au 31 août 2022, est accordé à un commerçant ambulant proposant des crêpes, les lundis de 17 h à 22 h (parking de la halte fluviale).
- A partir du 1^{er} juillet 2022, de nouvelles restrictions se déploient concernant l'interdiction d'utiliser les produits phytosanitaires dans les espaces fréquentés par du public ou à usage collectif.

- Avec les assouplissements des gestes barrières, nous pouvons accueillir à nouveau du public lors des séances du Conseil municipal. Nous allons mettre en place le nouveau Conseil des Sages. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en mairie.

Collecte des ordures ménagères

Prochains passages :

Semaine	 Containers	 Sacs jaunes
24	Jeudi 16 juin 2022	Vendredi 17 juin 2022
26	Jeudi 30 juin 2022	Vendredi 1^{er} juillet 2022
28	Jeudi 14 juillet 2022	Vendredi 15 juillet 2022
30	Jeudi 28 juillet 2022	Vendredi 29 juillet 2022

Prochain conseil municipal : Jeudi 07 juillet 2022 à 20h00